



Son Excellence Monsieur Paul Biya
Président de la République du Cameroun
P.O. Box 100
Yaoundé
Cameroun

Courriel: cellcom@prc.cm

24 Février 2017

Monsieur le Président,

Détention Avocat Felix Agbor Balla

Lawyers for Lawyers (Avocats pour Avocats) est une fondation néerlandaise indépendante, qui se consacre à assurer que les avocats puissent exercer leur profession en toute indépendance et toute liberté quel que soit le moment ou l'endroit et même si cela aurait l'aire de déplaire à l'Etat, le barreau ou à l'ordre-établi d'un pays comme d'un autre.

Lawyers for Lawyers est préoccupé par la récente arrestation et détention de l'avocat Nkongho Felix Agbor Balla, président du Consortium de la société civile anglophone du Cameroun (CACSC). Nous savons qu'en tant que dirigeant du CACSC, M. Agbor Balla a engagé des discussions avec le gouvernement du Cameroun pendant la deuxième moitié de 2016, mais que le Ministère de l'Administration Territoriale a interdit les activités du CACSC depuis le 17 janvier 2017.

Nous avons été informés que M. Agbor Balla a été arrêté sans mandat et sans être informé de la raison de son arrestation. À la suite de cette arrestation, les dirigeants de l'Association du Barreau du Cameroun ont envoyé un groupe d'avocats à Yaoundé pour obtenir la libération de M. Agbor Balla. Nous comprenons que M. Agbor Balla a été interrogé au Secrétariat d'Etat à la Défense en charge de la Gendarmerie Nationale (SED) et qu'il a ensuite été placé en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui, dans l'attente d'un procès.

M. Agbor Balla, est en détention préventive par ordonnance du 20 janvier 2017 du Commissaire du Gouvernement du Tribunal Militaire de Yaoundé. Nous savons que M. Agbor Balla a été accusé « d'actes de terrorisme, d'hostilité à la patrie, de sécession, d'insurrection, d'outrages aux Corps Constitués, et de rébellion en groupe », d'« excitation à la guerre civile en poussant les habitants du Sud-ouest et du Nord-ouest à s'armer contre les autres citoyens », et de « tentative, par la violence, de modifier les lois constitutionnelles notamment l'institution du fédéralisme ».

Nous savons que cette arrestation et cette détention ont eu lieu à la suite de manifestations de la part des avocats et d'autres membres de la société civile dans le Nord et le Sud-Ouest du Cameroun au sujet de la réforme du droit, manifestations auxquels la police a fait face avec une force excessive, et que M. Agbor Balla pourrait



être jugée devant un tribunal militaire conformément à la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme.

Lawyers for Lawyers s'inquiète de l'arrestation et de la détention de M. Agbor Balla au sujet de violations possibles de son droit à la liberté d'expression, son droit d'association, son droit de réunion pacifique et d'intégrité physique, ainsi que son droit à un procès équitable. De plus, Lawyers for Lawyers s'inquiète énormément de la compétence d'un tribunal militaire pour statuer sur les affaires concernant des civils, tel qu'établi dans la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014, et de la peine de mort applicable à de nombreux crimes établis dans cette loi.

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dicte que « les tribunaux militaires ne peuvent, en aucune circonstance, juger des civils ». Par ailleurs, comme le prévoit la Constitution du Cameroun, le gouvernement a comme devoir de respecter, et de faire respecter, la liberté d'expression et d'association, ainsi que les normes internationales en matière de droit de l'homme concernant les avocats.

En outre, le Principe 23 des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau précise que les avocats ont « le droit de prendre part à des discussions publiques..., d'adhérer à des organisations... ou d'en constituer, et d'assister à leurs réunions sans subir de restrictions professionnelles ».

Ces libertés fondamentales ont été ignorées dans le cas de M. Agbor Balla. Les autorités du Cameroun doivent défendre l'indépendance de la profession juridique, tout en respectant simultanément les droits humains de ses membres, en leur qualité de citoyens.

Lawyers for Lawyers continuera de surveiller la situation de M. Agbor Balla.

Cordialement,

Adrie van der Streek
Directeur générale du Lawyers for Lawyers (L4L)

cc.
M. Laurent Easo
Ministre d'Etat, Ministre de la Justice garde des sceaux
Ministère de la justice
BP 466
Yaoundé
Cameroun

M. Martin Belinga Eboutou
Directeur du Cabinet Civil
Présidence de la République du Cameroun
P.O. Box 100
Cameroun
Email: cellcom@prc.cm



M. Ferdinand Ngoh Ngoh
Ministre secrétaire général
Secrétariat général de la Présidence de la République
PO Box 100
Yaoundé
Cameroun
Email: cellcom@prc.cm

M. Cavaye Yeguie Djibril Président de l'Assemblée nationale
PO Box 4808
Yaoundé
Cameroun
Email: ndumjt@yahoo.com

M. Justice Daniel Mekobe Sone
Président de la Cour Suprême
B P 1957
Yaoundé
Cameroun

Son Excellence Philemon Yang
Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Yaoundé
Cameroun
Email: spm@spm.gov.cm

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
31 Bijilo Annex layout
Kombo North District
Western Region
P.O. Box 673
Banjul
The Gambia
Email: au-Banjul@africa-union.org

L'Ambassade de la République du Cameroun
Mme. Odette Melono, Ambassador/Head of Mission
Amaliastraat 14
2514 JC The Hague
E-mail: ambacam-la-haye@planet.nl

Consulat Honoraire du Royaume des Pays-Bas
Martin Abega, Consul honoraire
Quartier ETOA MEKI
Après « Montée Mahima », derrière la société La Négresse
B.P 1844 Yaoundé
Cameroun
E-mail: consulat31honorairepaysbas@yahoo.fr